



MINISTÈRE DE L'EUROPE ET DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Liberté
Égalité
Fraternité

L'ACCOMPAGNEMENT DU HANDICAP À L'ÉTRANGER



AAH

ALLOCATION ADULTE HANDICAPÉ

- Vous avez **20 ans** ou plus
- Vous êtes français et **inscrit sur le registre** consulaire
- Vous êtes atteint d'un taux d'incapacité d'**au moins 80 %**



Vous avez peut-être
droit à **l'allocation
adulte handicapé**

Contactez le consulat sans attendre,
il vous accompagnera dans vos
démarches en lien avec votre MDPH
en France.

AEH

ALLOCATION ENFANT HANDICAPÉ

- Votre enfant a moins
de **20 ans**
- Il est français et **inscrit sur le
registre** consulaire
- Il est atteint d'un taux
d'incapacité d'**au moins 50 %**



Vous avez peut-être
droit à **l'allocation
enfant handicapé**

**Vous n'étiez pas allocataire
en France ?**
Transmettez votre demande de
reconnaissance de handicap à la
MDPH de votre choix pour ouvrir vos
droits .

AESH

ACCOMPAGNEMENT D'UN ÉLÈVE EN SITUATION DE HANDICAP

- Votre enfant est scolarisé dans
le **réseau AEFE**
- Il est français et **inscrit
sur le registre** consulaire
- Il est atteint d'un taux
d'incapacité d'**au moins 50 %**



Vous avez droit à une **aide**
pour la prise en charge
d'un **accompagnement**

Cette aide, sans conditions
de ressources, peut venir en plus
d'une éventuelle bourse scolaire.
Contactez le consulat pour bien
préparer votre rentrée.



INFORMATIONS

mdphenligne.cnsa.fr



FORMULAIRES

Cerfa 15692*01
Formulaire
de demande



Cerfa 15695*01
Certificat
médical



CONTACTS

MDPH de votre ancien lieu
de résidence en France.
C'est votre première demande ?
Contactez la MDPH de votre choix